

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LE RELAIS - CROUY sur la commune principale de l'AIOT 2 Rue Jean Moulin 02880 Crouy.

La référence de votre dossier est A-2-3UHE87EGW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/12/2022 à 18h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- epilloy@lerelais.org (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- epilloy@lerelais.org (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41199701800055**

Raison sociale **LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE**

Forme juridique **SA coopérative ouvrière de production (SCOP) à conseil d'administration**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

255 RUE DES LABOUREURS

02200 PLOISY

Signataire

Nom : **PILLOY**

Prénom : **Emmanuel**

Qualité : **Directeur**

Adresse électronique : **epilloy@lerelais.org**

Téléphone portable : **+(33) 608033996**

Référent

Nom : **PILLOY**

Prénom : **Emmanuel**

Fonction : **Directeur**

Adresse électronique : **epilloy@lerelais.org**

Téléphone portable : **+(33) 608033996**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](mailto:epilloy@lerelais.org)

Adresse électronique : **epilloy@lerelais.org**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LE RELAIS - CROUY**

Description des activités :

LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE (RNEIF) est une société spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation de TLC (Textile, Linge de maison ,Chaussures). Elle s'est installée en 1997 sur SOISSONS et a déménagé en 2010 dans des nouveaux locaux de la ZAC du Plateau de PLOISY. Plusieurs activités sont prévu d'être mis en oeuvre sur le site et dans l'entrepôt de 5300 m2 existant une installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets textiles et assimilés (textile, linge de maison, chaussures) : -La collecte desTLC, assurée par 30 de camions chargés d'acheminer le contenu des 1700 bornes RNEIF présentes dans un rayon de 150 km autour de CROUY. -Le tri des vêtements collectés, -Le stockage des TLC trié en fonction des différentes catégories, destinations et conditionnés en balles ou en "cages". Elles sont entreposées en respectant une hauteur de stockage maximum de 4m. Il est prévu 3 zones d'entrepôts et stockages autour de l'atelier de tri. Une zone pour les arrivages bruts, une zone pour les produits conditionnés en carton et une zone pour les produits textiles conditionnés autrement en attente d'évacuation. Ces 3 zones ne contiendront pas plus de 450 tonnes de Textiles, Linge de maison, chaussures. Une cuve double paroi de 1500l litres pour le stockage du gasoil est présente sur le site.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse 2 Rue Jean Moulin 02880 Crouy

X : 724567

Y : 6921581

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 950 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

Utilisation uniquement de l'eau potable du réseau AEP communal destinée à un usage domestique (absence d'utilisation d'eaux industrielles)

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

-Déchets ménagers (issus des repas principalement), -Papiers/cartons: stockage dans des bennes, -Emballages plastiques: conditionnement en benne à l'extérieur, -Déchets textile: stockage en balles ou dans une benne dédié, -CSR(combustibles solides de récupération): balles à l'extérieur, -Déchets non-recyclables(déchets ultimes): benne indépendante,

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastral-LERELAIS-100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN LE RELAIS.jpg